

Annexe 6. Auto-évaluation

Le projet :

- est situé en milieu urbain, dans une zone déjà fortement bâtie et imperméable
- jouxtant l'autoroute A51, il visera à se protéger des nuisances de l'autoroute, avec des espaces verts structurants, et un merlon planté
- s'inscrit dans une opération de renouvellement dont l'objectif, avec la démolition de 254 logements des années 70 et la reconstruction de 424 logements et locaux d'activité, est de diversifier l'offre d'habitation, d'introduire dans ce quartier à terme de l'activité tertiaire et un équipement public numérique ; en termes d'urbanisme, l'objectif est de requalifier l'espace urbain et d'ouvrir le secteur au reste du quartier
- luttera avec plus d'espaces publics et de plantations, contre le phénomène d'îlot de chaleur
- a pour ambition de recréer une ville de proximité et de conforter l'attractivité et l'ouverture du quartier ;
- se distinguera de par un traitement qualitatif et ambitieux des espaces publics
- apportera une meilleure qualité de vie aux habitants,

Vu les diverses études menées sur le secteur de projet, le projet ne semble pas avoir d'impact sur l'environnement.

Par conséquent, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.